

Énergie : Stratégie de l'ARE 2006-2012

VERSION 2008

Principaux objectifs

- **Promouvoir une politique énergétique décentralisée et encourager les stratégies régionales favorisant les sources d'énergie alternatives et renouvelables**
- **Encourager la prise de conscience et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique**

I- Introduction – Contexte général

D'ici 2030, l'UE importera 90% de son pétrole et 80% de son gaz, pour une grande partie de régions instables telles que le Moyen-Orient. Il est probable que la **dépendance des importations** passera dans les vingt prochaines années de 50% à 70%, à défaut de mesures pour contrecarrer cette évolution. La flambée des prix du pétrole, l'interruption récente des fournitures de gaz en provenance de la Russie et les litiges de cette dernière avec ses voisins ont mis en exergue la dépendance énergétique de l'Europe. Il est apparu que bien que l'Europe ait ses racines, pour ainsi dire, dans le secteur de l'énergie (avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier et Euratom) et malgré l'ouverture progressive des marchés de l'énergie à la libéralisation, l'UE n'a toujours pas réussi à développer une politique énergétique commune. Selon le Président du Parlement européen, Josep Borrell, ceci souligne « tout simplement la vulnérabilité de l'Europe » dans un monde où « l'énergie sera de plus en plus utilisée comme une arme » (janvier 2006). Alors que la demande mondiale en énergie est sans cesse croissante, la dépendance de sources d'énergie fossile en déclin est de plus en plus préoccupante pour l'Europe.

Par ailleurs, l'Europe doit faire face aux effets du **réchauffement de la planète et du changement climatique**, directement liés à la consommation d'énergie, puisque celle-ci est responsable de 95% des émissions de CO2 produites par l'homme et des dommages immenses causés à notre climat et à notre environnement.

Outre ces dimensions géopolitiques et environnementales, la dépendance du pétrole et du gaz, la dépendance par rapport aux pays exportateurs et la pollution, induites par la forte consommation d'énergie, représentent un **défi économique et social**. Défi économique, puisque l'énergie est une composante essentielle du bon fonctionnement de notre système économique : sans électricité, les entreprises ne peuvent plus produire, sans énergie, les moyens de transports restent bloqués ; par conséquent, la compétitivité de l'industrie européenne dépend de la sécurité, de la qualité et de la durabilité des

infrastructures et des fournitures énergétiques. Inversement, le développement des sources d'énergie alternatives peut induire de nouveaux emplois et renforcer le leadership technologique européen. Défi social, puisque des coûts énergétiques plus élevés signifient qu'un plus grand nombre de personnes est contraint d'habiter des logements peu chauffés, ce qui, à terme peut avoir des effets négatifs sur leur santé.

Pour relever ces défis, l'UE a développé une stratégie destinée à mettre en place un système de production, de distribution et de consommation d'énergie qui serait sûr, assuré, rentable et durable.

II- La stratégie de l'UE en matière d'énergie

La stratégie de l'UE en matière d'énergie se décline en trois volets.

1- Pour garantir les fournitures énergétiques, tout en tenant compte des exigences de développement durable et des exigences environnementales, l'UE appelle à la diversification des sources d'énergie et au développement de l'autarcie

L'Union européenne ne dispose pas des ressources suffisantes qui lui permettraient de répondre à la demande intérieure en énergie. Elle est donc obligée d'importer de l'énergie fossile. Cette dépendance a des répercussions majeures sur la sécurité de nos fournitures en énergie. En 2000, la Commission a publié un Livre vert sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, afin de lancer un débat sur les solutions possibles. La sécurité de l'approvisionnement en énergie est définie comme la nécessité de garantir la disponibilité continue des vecteurs énergétiques sur le marché, à un prix abordable pour tous les consommateurs, tout en respectant les exigences environnementales et tout en contribuant au développement durable.

Quatre principaux défis y ont été définis, puis confirmés dans un rapport sur le Livre vert, publié en 2005 :

- la gestion de la demande, terme introduit pour la première fois
- un marché intérieur de l'énergie harmonisé: « Les black-out de l'été 2003 ont démontré la nécessité de développer les interconnexions électriques et une meilleure coordination entre les opérateurs. L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz doit naturellement s'accompagner d'un encadrement communautaire vigilant en faveur d'une concurrence équitable, d'une utilisation optimale des réseaux... » (Rapport sur le Livre vert 2005, p. 4)
- le contrôle des fournitures externes: « L'Union doit établir des partenariats stratégiques avec les gros fournisseurs potentiels... Elle doit favoriser le dialogue avec ses voisins immédiats en vue d'une intégration des réseaux d'électricité et de gaz naturel, garante d'une sécurité d'approvisionnement renforcée » (Rapport sur le Livre vert 2005, p. 4)
- une diversification des sources européennes: l'un des objectifs du Livre vert était d'analyser les possibilités existantes permettant d'optimiser l'approvisionnement énergétique non seulement en diversifiant les régions d'importation mais aussi les sources utilisées.

La diversification des sources d'énergie, par le biais de la promotion des sources d'énergie renouvelables, avait été fixé comme objectif par la Commission européenne dès 1997, dans le Livre blanc « Énergie pour l'avenir: les sources d'énergie renouvelables ». En 2001, ce document fut suivi d'une directive sur la promotion de

l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (SER) dans le marché intérieur. Cette directive fixait un objectif global pour l'UE25 : augmenter la part des SER à 21% pour toute la production d'électricité d'ici 2010, et doubler la quote-part des SER dans la consommation intérieure brute d'énergie (à 12%). Des objectifs nationaux y étaient fixés pour chaque État membre (pour les dix nouveaux membres qui ont adhéré en mai 2004, les objectifs sont contenus dans les traités d'adhésion). Dans son paquet de mesures sur l'énergie, dévoilé le 10 janvier 2007, la Commission Européenne a fixé une cible obligatoire de 20% d'énergie renouvelable d'ici 2020.

Compte tenu des défis économiques et géopolitiques de plus en plus importants auxquels l'Europe doit faire face, le développement de sources d'énergie alternatives revêt aujourd'hui la plus grande importance, si l'on veut limiter la dépendance de l'UE des énergies fossiles et des importations. La stratégie de Lisbonne révisée, lancée en 2005, a clairement reconnu le potentiel d'innovation et de création d'emplois que représente le secteur des SER, tout comme la contribution des SER au développement durable et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique. La conséquence logique en fut que les programmes de l'UE pour la période 2007-2012 font une large place au cofinancement de « projets SER » :

- Les SER font partie intégrante de la proposition de l'UE concernant le 7^{ème} programme-cadre pour la recherche
- Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation, proposé récemment, comportera un programme sur « l'énergie intelligente en Europe » et ouvrira de nouvelles opportunités de cofinancement pour des projets d'innovation écologique et la mise en œuvre concrète de « projets SER »
- La nouvelle politique de cohésion, avec son nouvel objectif de compétitivité, comprendra de nombreuses opportunités de développement de projets dans le domaine des SER
- La nouvelle PAC, avec son second pilier, prévoit des aides aux cultures ayant pour but une valorisation énergétique, ceci comme mesure d'encouragement à la diversification de l'économie rurale (nouveaux revenus potentiels pour les agriculteurs)

De plus, dans son paquet de mesures sur l'énergie, publié le 10 janvier, la Commission propose un plan stratégique européen pour les technologies de l'Énergie et augmente d'au moins 50% pendant les 7 ans à venir, les dépenses relatives aux recherches sur les énergies faibles en carbone.

Principaux textes législatifs de cette stratégie :

- **Livre vert sur les sources d'énergie renouvelables, novembre 1996**
- **Livre blanc pour une stratégie et un plan d'action communautaire « Énergie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables », 1997**
- **Livre vert « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique », novembre 2000**
- **Directive sur la promotion dans le marché intérieur de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, 2001**
- **Communication sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, 2002**
- **Directive Électricité 2003/55/EC** pour mettre en place le marché intérieur de l'électricité ; **Règlement sur le commerce transfrontalier d'électricité 1228/2003/EC**, qui fixe les règles de la transmission d'électricité entre les États membres
- **Communication de la Commission sur la part de l'énergie renouvelable dans l'UE, 2004.**

Cette communication fait le bilan de la mise en œuvre dans les États membres de la directive de 2001. Il y est dit que certains pas ont été faits mais que d'importants efforts doivent encore être entrepris.

- **Rapport sur le Livre vert sur l'approvisionnement énergétique, 2005**
- **Enquête dans le secteur de l'énergie, lancée en juin 2005** ; premiers résultats publiés dans un rapport en novembre 2005, résultats finaux prévus pour 2006
- **Rapport sur l'état d'avancement de la création d'un marché intérieur du gaz et de l'électricité, 2005**
- **Rapport sur le soutien accordé à l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, décembre 2005 :**

Ce rapport analyse les différents mécanismes de soutien déployés par les États membres et conclut qu'il est prématuré de proposer un mécanisme de soutien européen harmonisé. La Commission en appelle à une meilleure coopération entre les pays et invite les États membres à démanteler les barrières qui entravent le développement de l'électricité verte. Les contraintes administratives devraient être diminuées: des orientations claires, des agences uniques d'autorisation, des mécanismes de planification en amont et des procédures simplifiées sont nécessaires

- **Plan d'action pour la biomasse, décembre 2005 :**

La Commission européenne a lancé un plan devant augmenter la production de biomasse à 150 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) d'ici 2010, partant des 69 Mtep en 2003. Selon la Commission, seule une telle augmentation permettra d'atteindre l'objectif des 12% SER (prévu pour 2010). Ce plan a été publié en décembre 2005, après consultation des acteurs de ce secteur sur les moyens préconisés de promotion de la biomasse. Le plan prévoit le soutien de l'utilisation de l'énergie produite à partir de biomasse, source d'énergie renouvelable ayant encore un énorme potentiel. Il prévoit plus de 20 actions dont la plupart seront déployées à partir de 2006. Ces actions portent sur les principales formes d'énergie à partir de biomasse dont : les carburants (à partir de sucre, de céréales et de plantes oléagineuses), le chauffage domestique (à partir de bois et de déchets forestiers) et la combustion de déchets de bois et de paille dans les centrales électriques pour produire de l'électricité, de la chaleur ou les deux.

- **Livre Vert sur la Stratégie Européenne pour un marché de l'énergie durable compétitif et sûr, mars 2006**

- **Paquet sur l'énergie de la Commission Européenne, présenté le 10 janvier 2007 :**

Ce plan fait suite au Livre Vert sur la Stratégie Européenne pour un marché de l'énergie durable compétitif et sûr (mars 2006) qui lança une consultation sur les nouveaux enjeux liés à l'énergie.

Dans la présente déclaration, la Commission, consciente des nouveaux défis environnementaux, appelle à une politique de l'énergie renouvelée et centrale. Pour Andris Piebalgs (Commissaire à l'énergie), grâce à ce plan «l'Europe peut mener le monde vers une nouvelle révolution industrielle : le développement d'une économie faible en carbone. »

Les principaux objectifs sont :

- *diviser les émissions de gaz à effet de serre (au moins 20 % d'ici 2020)*
- *réduire la dépendance de l'Europe vis à vis des grands producteurs de gaz et de pétrole (la Commission considère qu'en l'état actuel des choses, la dépendance énergétique de l'UE passera de 50% de la consommation totale aujourd'hui à 65% en 2030)*

Concrètement, les mesures proposées par la Commission sont la création d'un véritable marché intérieur de l'énergie et la définition de cibles concernant l'énergie.

- **3^e rapport du High Level Group "Helping energy intensive industries adapt to the energy and climate change challenges" du 27 février 2007:**

Les membres du High Level Group se sont rencontrés le 27 février afin de discuter des méthodes pour aider les industries hautes consommatrices d'énergie de s'adapter aux défis énergétiques et environnementaux. Ils ont notamment analysé le rôle de l'innovation et des technologies. Dans son rapport, le groupe fait des recommandations dans 3 domaines : (a) les cadres de soutien public doivent investir dans l'avenir, (b) encourager les technologies et l'innovation, (c) stimuler la demande pour le développement de produits intermédiaires durables.

- **Plan d'action de deux ans lancé par le Conseil les 8-9 mars 2007**

Le plan d'action définit des mesures pour assurer l'aboutissement et l'efficacité du marché intérieur de l'électricité et du gaz. Le plan propose la nomination de coordinateurs de l'UE pour

4 projets prioritaires. Le document se réfère également à la sécurité énergétique et à une réponse aux situations de crise. En ce qui concerne la sûreté de l'approvisionnement, le Conseil souligne l'importance des instruments disponibles pour améliorer la coopération bilatérale de l'UE avec les fournisseurs. Le plan d'action fait également référence à une politique Européenne internationale énergétique et fixe des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de biocarburants. Enfin, le plan d'action fait appel à la mise en œuvre d'un plan stratégique européen pour les technologies énergétiques qui inclut des procédés pour la capture et la séquestration des dioxydes de carbone. Ces propositions seront examinées à l'occasion du Conseil de printemps en 2008. (Conclusions de la Présidence, Bruxelles, 8-9 mars 2008)

- **Le 3^e paquet « Libéralisation » pour assurer l'achèvement du marché intérieur de l'électricité et du gaz, publié le 19 septembre 2007**

La proposition de la Commission envisage des mesures qui garantissent la séparation efficace entre les opérateurs d'électricité et de gaz des activités de production et d'approvisionnement. A cette fin, la commission propose une séparation ou une procédure menée par un opérateur indépendant.

- **Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (SET-PLAN) publié le 22 novembre 2007**

La Commission européenne propose des initiatives industrielles et plus d'efforts en matière de recherche. Ces actions font partie des ambitions d'augmenter les technologies pauvres en CO2 mais les questions de financement ont été reportées à l'année prochaine. (EURACTIV)

- **Paquet de la Commission européenne sur les changements climatiques et les énergies renouvelables, 23 janvier 2008**

Dans son paquet du 23 janvier 2008, la Commission propose des mesures législatives pour atteindre les objectifs fixés par l'Union en matière de changement climatique et d'énergie pour 2020. Le paquet « changement climatique et énergies renouvelables » détermine les contributions attendues de chaque état membre et propose des mesures pour les soutenir dans leurs actions. La Commission propose les points suivants concernant les énergies renouvelables:

- Le plan propose des **objectifs nationaux pour les énergies renouvelables** pour chaque état membre. Ceci permettra de diminuer les émissions de dioxyde de carbone et d'augmenter l'indépendance énergétique de l'UE.

Principaux instruments de la stratégie :

La ratification du Traité de Lisbonne pourrait changer le contexte légal actuel. En effet, le Traité de Lisbonne améliore les compétences de l'UE dans certains domaines au centre des préoccupations des citoyens. Ceci est le cas tout particulièrement pour les politiques de sécurité et de justice, contre le terrorisme et la violence organisée. Ces nouvelles mesures concernent également les domaines liés à l'énergie. Le Traité de Lisbonne prévoit également une action simultanée dans un esprit de solidarité dans le cas où un Etat membre est assujéti à une attaque terroriste ou victime d'une catastrophe naturelle. La solidarité dans le domaine de l'énergie est également de mise.

En attendant la ratification du Traité de Lisbonne, les textes précédents ne prévoient pas de base légale pour une action communautaire dans le domaine de l'énergie, celle-ci s'est développée à l'intérieur du cadre d'autres politiques (relations extérieures, marché intérieur, environnement etc.). L'action communautaire s'est déployée à différents niveaux: intégration de la dimension de l'efficacité énergétique dans les politiques et les programmes communautaires apparentés, documents législatifs, mesures volontaires demandées à l'industrie, mesures de soutien. Les principaux instruments utilisés par la Commission européenne à cette fin ont été :

- les communications, destinées à fixer les objectifs généraux et les objectifs pour les États membres
- la mise en place d'aides financières pour les projets SER, les campagnes et programmes ad hoc tels que le 6^{ème} programme-cadre pour la recherche ou encore le programme « Énergie intelligente pour l'Europe »

- le soutien de l'échange de savoir-faire et la dissémination de bonnes pratiques, par le truchement de forums tels que « Managénergie » ou la Plateforme technologique européenne sur l'hydrogène
- des actions sur le plan du marché intérieur pour ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence et pour encourager la mise en place de conditions de marché équitables pour les SER. En mars 2006, le Conseil Européen, les Etats membres ont donné leur accord sur une nouvelle politique de l'énergie pour l'Europe. La libéralisation de l'énergie est l'un des principaux objectifs de cette politique. Dans son paquet de mesures pour l'énergie annoncé le 10 janvier et qui sera discuté lors du Conseil Européen de printemps (8-9 mars 2007), la Commission Européenne fait des suggestions qui visent à compléter le marché intérieur de l'énergie, particulièrement en démantelant les grands groupes.
- des mesures concernant les pays exportateurs : le développement de nouveaux partenariats avec des pays exportateurs (Communication de 2003), des programmes d'aide et de coopération etc. Dans son paquet de mesures sur l'énergie du 10 janvier 2007, la Commission souligne son souhait de voir l'énergie intégrée à part entière à la politique extérieure de l'Union.

Le 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et le nouveau programme pour la compétitivité et l'innovation seront les principaux instruments de cette stratégie pour la période 2007-2012, avec la nouvelle politique de cohésion (des investissements dans le domaine de l'énergie pourraient également être cofinancés par les Fonds structurels), la politique commune des transports et la nouvelle PAC.

2- Promouvoir une consommation et une gestion raisonnables et rationnelles

Un autre pan de la stratégie de l'UE porte sur la réduction des besoins en énergie, par le biais d'initiatives visant à réguler la consommation (promotion d'une gestion rationnelle de l'énergie) et par l'efficacité énergétique

Malgré les différentes initiatives prises par l'UE dans le but de diversifier les sources d'énergie, les énergies fossiles se taillent encore la part du lion de notre consommation, ce qui limite les possibilités d'intervention au niveau des fournitures. Par contre, il existe de nombreuses possibilités d'intervention du côté de la demande, qui peuvent apporter des résultats substantiels. C'est pourquoi l'UE a développé cette approche récemment, en suggérant plus particulièrement des mesures dans les domaines suivants :

- la **réduction de la consommation d'énergie** : la consommation d'énergie dans les bâtiments de services, par exemple, représente environ 1/3 de la consommation totale d'énergie de l'UE. C'est pourquoi la stratégie de l'UE se concentre sur la formulation de recommandations concernant la performance énergétique des bâtiments et sur la promotion de maisons à faible énergie, énergie passive voire productrices d'un surplus en énergie.

Les recommandations destinées à **améliorer l'efficacité énergétique**: certaines projections indiquent qu'avec une simple augmentation de 1% de l'efficacité énergétique par an, deux tiers des économies potentielles pourraient être réalisés d'ici 2010. C'est pourquoi la Commission s'est concentrée sur des recommandations relatives à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.

Dans le paquet sur l'énergie présenté le 10 janvier 2007 par la Commission Européenne, des cibles claires ont été définies concernant la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique : la Commission appelle à une amélioration de l'efficacité énergétique de 20%.

Améliorer l'efficacité énergétique contribuera substantiellement à atteindre les objectifs de Kyoto, et ce d'une manière économique.

Principaux textes législatifs de cette stratégie :

- **Plan d'action pour l'efficacité énergétique, 2000**, document général déclinant les projets de loi et les actions non législatives de l'Union en matière d'efficacité énergétique
- **Directive 2002/91/EC du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments** (JO L1, 4.1.2003, p. 65-70)

La directive est entrée en vigueur en janvier 2005. Elle définit une méthode commune permettant de calculer la performance énergétique de tous les bâtiments de l'UE, définit des normes minima d'efficacité énergétique et met en place un système de certification des bâtiments permettant aux consommateurs de voir combien leurs résidences consomment en énergie

- **Directive 2006/32/EC du Parlement Européen et du Conseil sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques, 2006**

Cette directive cherche à promouvoir l'utilisation rentable et efficace de l'énergie dans les États membres, en fournissant les objectifs nécessaires, les mécanismes et les incitations, ainsi qu'en mettant en place le cadre institutionnel, financier et légal nécessaire au démantèlement des barrières encore existantes sur le marché et à l'élimination des entraves à une utilisation finale efficace de l'énergie. L'un des principaux objectifs est d'aider les États membres à diminuer de 1% leur consommation d'énergie annuelle à partir de 2008.

- **Livre vert sur l'efficacité énergétique ou comment faire plus avec moins, juin 2005 – PE (Comité de l'énergie): document de travail sur le Livre vert sur l'efficacité énergétique par M. Vidal-Quadras, 3 mai 2006**

- **Rapport du PE sur le chauffage et le refroidissement, février 2006** : le chauffage et le refroidissement de bâtiments consomment environ 40% de toute l'énergie de l'UE

- **Plan d'action pour l'efficacité énergétique de la Commission Européenne, octobre 2006** :

Le nouveau «Plan d'action pour l'efficacité énergétique_ réaliser le potentiel» de la Commission expose une série de mesures visant à renforcer les règles d'efficacité énergétique dans des domaines tels que l'automobile, les centrales électriques ou la demande des ménages.

Le Plan d'action cherche à mobiliser le grand public ainsi que les décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernement, en coordination avec les acteurs du marché et ce pour transformer le marché intérieur de l'énergie.

L'UE gaspille au moins 20% de son énergie et ce plan d'action met en avant des mesures qui visent à réduire la consommation d'énergie d'au moins 20% d'ici 2020

Ce document expose 10 actions prioritaires pour 2007-2012 afin de contrôler et réduire la demande énergétique à l'heure où les prix flambent et la dépendance vis à vis des producteurs (y compris la Russie) s'accroît.

L'Europe va devoir plus que doubler son taux d'amélioration en matière d'efficacité énergétique comparé à ces dernières années. Dans ce but, un changement de paradigme est requis à tous les niveaux de gouvernements et de la société. Un bilan de ce plan d'action est prévu à mi-parcours en 2009.

- **Paquet sur l'énergie de la Commission Européenne, dévoilé le 10 janvier 2007.** Voir ci-dessus.

3- La lutte contre le changement climatique et le réchauffement de la planète

L'action communautaire dans le domaine de l'énergie prend également en compte les problèmes environnementaux induits par la consommation d'énergie, conformément aux engagements de l'UE dans le cadre du Protocole de Kyoto. Dans son paquet sur

l'énergie dévoilé le 10 janvier 2007, la Commission Européenne a fixé des cibles ambitieuses en matière d'énergie : elle souhaite limiter le réchauffement climatique à 2°C. Par conséquent elle désire réduire les émissions de CO2 d'au moins 20% voire 30 si un accord international est conclu.

Pour atteindre cet objectif, outre ses initiatives ad hoc destinées à promouvoir les sources d'énergie renouvelables et à réduire la consommation d'énergie, l'UE tente de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en soutenant les moyens de transport propres, c-à-d. les carburants moins polluants, tels que les biocarburants.

Sa politique dans le domaine des transports, comme le souligne le Livre blanc sur la politique européenne des transports (2001), se concentre principalement sur le **soutien du chemin de fer, de l'intermodalité, des transports en commun et du développement des réseaux de transport transeuropéens.**

En ce qui concerne les biocarburants, la directive du 8 mai 2003 visant à **promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports** cherche à promouvoir par voie réglementaire l'utilisation de carburants alternatifs.

Cette directive a été complétée par le Plan d'action biomasse lancé en décembre 2005, qui examine, notamment, comment les normes en matière de carburants pourraient être améliorées, dans l'objectif d'encourager l'utilisation de la biomasse dans les transports.

Le paquet sur l'énergie dévoilé le 10 janvier 2007 institue un seuil minimum de 10% pour les biocarburants d'ici 2020.

Dans ce paquet, la Commission Européenne signale également que le nucléaire est l'une des sources d'énergie faibles en carbone les moins coûteuses, mais elle laisse aux Etats le soin de décider s'ils souhaitent l'utiliser ou non.

Le **9 mars 2007** le Conseil a suivi les propositions de la Commission en matière d'énergie et de changement climatique, acceptant un **plan d'action** qui vise à mettre sur pied une politique européenne énergétique d'ici 2009. Un net progrès a été réalisé dans les domaines suivants:

La réduction des gaz à effet de serre:

- Un objectif contraignant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 20% d'ici 2020 sans prise en compte du progrès sur la table des négociations internationales pour l'après Kyoto, et;
- un objectif contraignant de 30% dans le cas où d'autres nations industrialisées dont les Etats Unis prendraient des mesures semblables.

Les énergies renouvelables:

- Un objectif contraignant de réduire de 20% la consommation totale de l'UE à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020, et;
- faisant partie des objectifs généraux, un objectif minimum contraignant pour chaque état membre de produire au moins 10% de l'énergie nécessaire pour le transport à partir de biocarburants. Cependant, la partie contraignante de cet objectif est soumise à la durabilité de la production et à la mise sur le marché de la deuxième génération des biocarburants.

L'efficacité énergétique:

- Atteindre l'objectif de la Commission de réduire de 20% la consommation de l'UE par rapport aux projections pour 2020;
- d'ici 2020: la Commission proposera des mesures pour augmenter l'efficacité énergétique dans les bureaux et dans l'éclairage public
- d'ici 2009: la Commission proposera des mesures pour augmenter l'efficacité énergétique des lampes incandescentes et d'autres éclairages privés.

(EURACTIV)

Le 29 juin 2007, la Commission a adopté un Livre vert "**Adapting to climate change in Europe – options for EU action**". Ce livre vert était accompagné du lancement d'une consultation publique sur les mesures nécessaires pour diminuer les effets et les coûts des désastres liés aux changements climatiques tels que les feux de forêts ou les inondations. Le Livre vers analyse les impacts des changements climatiques dans plusieurs régions européennes et tente de définir des actions d'adaptation au niveau européen. Le document reconnaît également que la coopération avec les états membres et les régions sera essentielle. (EURACTIV)

Principaux textes législatifs de cette stratégie :

- **Livre blanc sur la politique européenne des transports, 2001**
- **Directive 2003/30/EC du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports** (JO UE L123 du 17 mai 2003). *Elle fixe un pourcentage minimum de biocarburants devant être vendus à partir de 2005, partant de 2% pour atteindre 5,75% en 2010.*
- **Plan d'action biomasse, décembre 2005.** *Des investissements de recherche sont prévus, en particulier pour transformer le bois et les déchets en carburants liquides.*
- **En 2006**, la Commission a publié Une « Stratégie européenne sur les biocarburants » (COM (2006)0034 Final). *Cette stratégie vise à promouvoir l'utilisation et la recherche sur les biocarburants. Elle fixe également un nouveau code de nomenclature pour le commerce des biocarburants et des standards environnementaux appropriés. Ce texte prépare le terrain à la révision de la directive sur les biocarburants. Cependant, dans son rapport sur l'utilisation des bio carburants dans les Etats Membres (Communication COM(2006) 845 Final du 10 janvier 2007), la Commission précise qu'elle publiera une proposition de révision de la directive sur les bio-carburants en 2007.*
- **Le Parlement Européen a publié un rapport sur cette stratégie sur les biocarburants (12 octobre 2006 (2006/2082/INI)).** *Il salue la communication de la Commission et souligne les opportunités offertes par les biocarburants. Toutefois, il rappelle que les biocarburants, tout comme la biomasse doivent être exploités avec précaution.*
- **Paquet sur l'énergie de la Commission Européenne, publié le 10 janvier 2007 : voir ci-dessus**
- **Le 31 janvier 2007**, la Commission a annoncé de nouvelles normes concernant les carburants. Ces normes visent à réduire les émissions de CO2 de 10% d'ici 2020. Pour cela, la Commission a notamment autorisé une augmentation des mélanges à base d'éthanol dont la part peut maintenant s'élever jusqu'à 10%.
- **Le 29 juin 2007**, la Commission a adopté un Livre vert "**Adapting to climate change in Europe – options for EU action**". Le Livre vers analyse les impacts des changements climatiques dans plusieurs régions européennes et tente de définir des actions d'adaptation au niveau européen. Le document reconnaît également que la coopération avec les états membres et les régions sera essentielle.
- **Paquet de la Commission européenne sur les changements climatiques et les énergies renouvelables, 23 janvier 2008**
(voir description ci-dessus) La Commission propose les points suivants concernant le changement climatique ::
 - *renforcer et étendre le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre: un cap unique pour les émissions sera fixé et les allocations seront progressivement remplacées par un autre système d'anthère d'ici 2020.*
 - *le développement et l'usage sécurisé des procédures de séquestration et de capture de dioxyde carbonique. Ces technologies permettent de séquestrer les émission*

produites par les industries. Des mesures concernant les aides d'état seront revues afin de permettre aux gouvernements de soutenir les tentatives dans ce domaine.

III- La stratégie de l'ARE en matière d'énergie : les régions soutiennent activement les SER et l'efficacité énergétique

1- Les régions ont un rôle clé à jouer pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie

Une utilisation plus systématique de sources d'énergie renouvelables et la gestion rationnelle de l'énergie ne sont pas seulement un défi pour l'Union européenne en tant que telle mais pour chacun d'entre nous. Toute personne habitant dans nos régions est directement concernée par le moindre changement sur le plan de l'énergie: une augmentation du prix du pétrole ou du gaz renchérit les coûts des transports ou du chauffage domestique ; les émissions de gaz à effet de serre produites par la consommation d'énergie détériorent notre environnement et notre santé ; les saisons froides peuvent entraîner une surconsommation et, parfois, un goulot d'étranglement dans l'approvisionnement (black-out etc.). Comme le PE l'a indiqué à juste titre dans un rapport de 2005, ces problèmes exigent une approche intégrée, étant donné « qu'une stratégie européenne des énergies renouvelables et une stratégie de l'efficacité énergétique cohérentes ne sont possibles que si une meilleure interaction entre tous les acteurs concernés a lieu ; (le PE) souligne en particulier l'importance du niveau local et régional dans cette stratégie » (Rapport du PE sur la part des énergies renouvelables dans l'UE et propositions d'actions concrètes, 6 juillet 2005 – rapporteur : Claude Turmes).

Par conséquent, les régions doivent et peuvent contribuer à assurer le développement durable de l'UE et à renforcer sa compétitivité et son indépendance, en promouvant le développement des SER et une gestion efficace de l'énergie sur leurs territoires. Le fait est que bon nombre d'entre elles ont déjà lancé un grand nombre d'initiatives depuis de longues années.

Les régions peuvent remplir ces missions même si elles ne disposent pas d'un mandat explicite en matière d'énergie. En effet, il s'agit moins d'une question de compétences que d'une question d'approche. Les énergies renouvelables peuvent être abordées d'un point de vue environnemental mais également d'un point de vue économique, comme moteurs de la création d'emplois. Par conséquent, il y a toujours un angle sous lequel les régions peuvent devenir actives dans ce domaine.

2- Que peuvent faire les régions ?

Concrètement, **les régions peuvent agir en étant elles-mêmes clientes, tout en apportant un soutien actif :**

- En tant que clients, elles peuvent décider de privilégier les technologies écocompatibles lorsqu'elles attribuent un marché public (dès l'appel d'offres). Par exemple, elles peuvent privilégier les entreprises de transports en commun utilisant le biogaz ou l'éthanol.
- Elles peuvent apporter un soutien actif en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation et en étant elles-mêmes modèles. Par exemple, elles peuvent renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics en optimisant l'éclairage. Elles peuvent également offrir

des incitations financières aux particuliers pour l'installation de capteurs solaires. Elles peuvent également organiser des campagnes de sensibilisation dans des établissements publics tels que les écoles ou les musées. Elles peuvent aussi soutenir la recherche sur les SER sur leur territoire, la mise en place de réseaux et de projets de coopération, par exemple par le biais de plateformes telles que l'ARE.

Il peut y avoir des problèmes d'acceptation de certaines technologies nouvelles telles que l'énergie éolienne, lorsqu'il s'agit de créer un parc éolien, par exemple. Les populations ont certes compris la nécessité de produire de l'électricité propre mais refusent souvent un parc éolien sur leur territoire. Les autorités régionales ont donc **un rôle à jouer en faveur de l'appropriation des SER.**

Au-delà des défis environnementaux, le développement des SER, comme il a déjà été dit, représente également **une opportunité économique pour les régions** et une opportunité de création d'emplois au niveau local. La biomasse, notamment, permet un certain développement dans les zones rurales (les exploitants agricoles peuvent planter des cultures destinées à la biomasse ; des centrales de traitement de biomasse peuvent s'implanter dans les zones rurales, ce qui est rattaché à la création d'emplois etc.). Les agriculteurs, cependant, ne sont pas toujours enclins à faire un investissement initial – **d'où l'importance de programmes incitatifs de la part des autorités régionales.**

Le premier séminaire de l'ARE en matière d'énergie, organisé à Norrbotten (Suède) en juillet 2005, a permis de montrer qu'il existait déjà de nombreux exemples de bonnes pratiques régionales en ce qui concerne la promotion des SER ou encore la gestion rationnelle de l'énergie (cf. rapport du séminaire sur le site <http://www.a-e-r.org/events/regional-policies-committee/2005/seminar-norrbotten.html>). Un grand nombre de ces initiatives pourraient certainement être adaptées à d'autres territoires.

l'ARE a entrepris de nombreuses initiatives en vue d'augmenter la valeur ajoutée des régions dans ce domaine:

- **Déclaration ARE-FEDARENE** "Régions européennes pour le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables" qui a un double objectif: (a) augmenter la visibilité des actions et des engagements des régions dans ces domaines; (b) encourager plus de régions à définir des objectifs concrets dans ces domaines.
- L'ARE et ses partenaires ont soumis la proposition du projet **MORE4NRG** sous le premier appel à projet d'INTERREG IVC. Cette initiative de 3 ans suggère de développer des outils qui permettent de mesurer le progrès des régions signataires de la déclaration ci-dessus. L'objectif précis du projet sera de mesurer l'impact de région sur la consommation énergétique et donc de mesurer le sérieux de leurs engagements.
- L'ARE participe également dans un projet sous le nom de "**Fuels & Services**" qui propose le développement de l'environnement rural en Europe et la promotion du marché des biocarburants liquides, gazeux et solides.
- L'ARE entend également organiser une **conférence sur l'énergie à Norrbotten** en juin 2008. Cet événement passera en revue les méthodologies et stratégies pour l'usage efficace du bois et des résidus de bois pour la production de chaleur et d'énergie..

3- Les principaux objectifs de la stratégie de l'ARE

C'est pourquoi la stratégie de l'ARE pour les prochaines années poursuivra les principaux objectifs suivants :

- Poursuivre le premier **échange d'expériences** démarré à Norrbotten,
 - ✓ en mettant en place un **réseau** d'organisations de recherche et de régions pionnières en matière de SER, afin de pousser ce sujet plus avant et de développer de nouvelles solutions innovantes, déjà existantes ou potentielles, pour promouvoir les SER
 - ✓ en organisant des **séminaires thématiques** sur des sources d'énergie spécifiques, telles qu'elles ont été identifiées dans la stratégie européenne
 - ✓ **en recherchant les opportunités d'un cofinancement** pour des projets interrégionaux dans ces domaines et en participant à des projets profitant déjà d'un tel cofinancement
 - ✓ **en facilitant la mise en place de projets de coopération interrégionaux à travers le développement de pôles de partenariat**
- souligner **l'expertise et le savoir-faire des régions d'Europe dans le domaine de l'énergie sur un plan global** : co-organisation des Journées mondiales de l'énergie durable, (Wels, Haute Autriche, chaque année début mars), développer les échanges avec des pays tiers, en particulier avec les régions de la zone méditerranéenne (coopération décentralisée), en profitant du Fonds européen de développement
- **lancer une dynamique des régions d'Europe pour développer les sources d'énergie renouvelables** : une Déclaration des régions en faveur des SER en conclusion des Journées mondiales de l'énergie, dans laquelle seront contenus des objectifs concrets et quantifiables pour les régions
- **rassembler et mettre en avant les opinions des régions lors de consultations de l'UE dans les domaines concernés**
- **suivre** l'évolution des SER au niveau européen et **disséminer** les informations à ce propos

Les actions de l'ARE dans ce domaine seront organisées dans le cadre de sa Commission 1 « Politiques régionales » et de son groupe de travail sur l'énergie et la recherche (co-présidés par la Basse Saxe-D et Norrbotten-S).

23 janvier 2008

